



MA PRIME ADAPTE

Au 1er janvier 2024, MaPrimeAdapt' devient la nouvelle aide unique pour l'adaptation des logements, visant à prévenir les chutes et soutenir l'autonomie des personnes âgées et handicapées.



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

Au 1er janvier 2024, MaPrimeAdapt' devient la nouvelle aide unique pour l'adaptation des logements, visant à prévenir les chutes et soutenir l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Elle est destinée aux personnes âgées de plus de 70 ans sans condition de GIR, aux personnes de 60 à 69 ans avec un GIR de 1 à 6, et aux personnes handicapées sans condition d'âge. Les bénéficiaires doivent vivre dans leur résidence principale, être propriétaires occupants ou locataires du parc privé, et répondre à des critères de ressources modestes ou très modestes.

[MaPrimeAdapt'](#) couvre jusqu'à 70 % du coût des travaux pour les ménages aux revenus très modestes et 50 % pour ceux aux revenus modestes. Les travaux éligibles comprennent notamment l'installation de monte-escaliers, de douches italiennes, de barres d'appui, et l'aménagement de rampes d'accès. Les bénéficiaires doivent obligatoirement recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qualifié pour les accompagner tout au long du processus, depuis la conception du projet jusqu'à la réception des travaux.

Le parcours pour bénéficier de MaPrimeAdapt' inclut la consultation d'un site d'information, la construction du projet avec l'aide d'un AMO, le dépôt du dossier, la réalisation des travaux, et la réception de la subvention après vérification des travaux achevés. Un ergothérapeute peut être impliqué pour évaluer le niveau d'autonomie et recommander des aménagements spécifiques.

Service

**Pôle Aménagement-Environnement et Développement
Economique de la CCGM**

39 Grande Rue
78810

Feucherolles

[01 30 55 55 42](tel:0130555542)

c.fournerot@cc-gallymauldre.fr

Liens utiles

[en savoir plus](#)